

Je m'inscris au cours de :

Hip Hop I (enfants 3-4P)

Hip Hop II (enfants 4-6P)

Horaire : Les mardis

Hip Hop I : 16h00 à 16h45

Hip Hop II: 17h00 à 17h45

Tarifs : 7.- le cours (adhésion à l'association Espace 44 obligatoire)

Une majoration de 20 % sera calculée sur le total pour les non-lausannois.

Date du premier cours (Hors cours d'essai) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Coordonnées des parents :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro (s) de téléphone :

Adresse Mail :

J'accepte que mon enfant quitte seul le cours cité ci-dessus.

Je n'accepte pas que mon enfant quitte seul l'Espace 44, il sera donc attendu par

Madame / Monsieur après le cours.

Je m'engage à suivre les cours régulièrement, et à payer la somme due pour le semestre :

(Cocher ce qui convient)

en deux fois (échéances : fin octobre - fin décembre / fin mars - fin mai)

pour le semestre complet (septembre-décembre / janvier-juin)

ARRANGEMENT DE PAIEMENT POSSIBLE EN CONTACTANT L'ÉQUIPE DE L'ESPACE 44 AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Ma famille est déjà membre de l'Association de l'Espace 44

Ma famille n'est pas encore membre de l'Association de l'Espace 44

(cotisation par année civile : Fr. 25.-)

Le paiement de la cotisation est une manière concrète de **soutenir** l'association de l'Espace 44, afin que nous puissions continuer à offrir des prestations accessibles et de qualité. **Cette cotisation s'entend par famille vivant sous le même toit.**

- *J'ai pris note que les cours non suivis ne sont pas remboursés, sauf sur présentation d'un certificat médical.*
- *Si je souhaite arrêter l'atelier, je peux résilier mon inscription pour la fin du semestre au plus tard 1 mois avant, sous réserve d'une situation exceptionnelle et documentée.*
- *Je m'engage à prendre soin des locaux, du mobilier et du matériel mis à ma disposition : je suis responsable des dégâts que je cause intentionnellement ou par négligence. Les frais de réparation, respectivement de remise en état me seront transmis, ou, si je suis mineur, transmis à mes parents.*
- *Les dommages matériels que les participants se font entre eux relèvent de la responsabilité civile des personnes concernées. Les assurances RC privées des participants en question interviennent généralement pour ce type de dommage.*
- *Tout dégât doit immédiatement être signalé au professeur ou à l'équipe d'animation. Des frais administratifs de 50.- à 150.- seront facturés si un dégât n'est pas notifié au plus vite.*
- *Par ma signature je déclare accepter les points ci-dessus.*

Lieu : Date :

Signature :

Merci de remplir cette page si vous n'êtes pas encore membre de l'association.



Adhésion à l'Association Espace 44 : Cotisation : **Frs 25.- par année civile, incluant toute la famille vivant à la même adresse.**

Si vous souhaitez nous soutenir encore plus, vous pouvez opter pour une cotisation de soutien : **Frs 50.-**

Sous notre toit il y a :

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° portable
ADULTES				
ENFANTS				

Adresse :

.....
.....

Adresse(s) mail : (votre adresse e-mail sera utilisée pour vous transmettre les convocations et informations officielles de l'Espace 44)

.....
.....

Si vous souhaitez recevoir également des informations régulières sur nos activités, veuillez cocher la case ci-dessous.

- Je souhaite recevoir **punctuellement les informations sur les activités de l'Espace 44** et du quartier via la newsletter de l'Espace 44.

Lieu : Date :

Signature :